





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-71**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130520-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX - FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES -
REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN, PRECHEURS ET DES RUES
ADJACENTES AU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX - FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES - REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN, PRÊCHEURS ET DES RUES ADJACENTES AU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS - SIGNATURE DU MARCHÉ-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne le marché de fourniture et de pose de matériels électriques et d'éclairage sur l'espace public concerné par l'opération de requalification des places Madeleine, Verdun, Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers.

L'objet de la consultation ne permettant pas l'identification de prestations distinctes (elles sont de nature identique et répondent à des besoins indissociables), elle n'a pas été décomposée en lots.

Le marché était fractionné en tranches au sens de l'article 77 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- tranche ferme : Eclairage fonctionnel,
- tranche optionnelle N°1 : Mise en lumière architectural du palais de justice,
- tranche optionnelle N°2 : Sonorisation en pied de mâts.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert défini aux articles 25, 33, 39, 43, 66 et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché à prix unitaire.

Les prix applicables au titre du présent marché sont ceux indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Devis Quantitatif Estimatif (DQE). Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2017-56 AL a été adressé le 21 novembre 2017 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 24 novembre 2017
- B.O.A.M.P.....paru le 24 novembre 2017

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au vendredi 22 décembre 2017 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis, dont une absence d'offre.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Prix des prestations..... 60
- 2 - Qualité..... 40

Les variantes à l'initiative du candidat n'étaient pas autorisées. Aucune variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'était prévue. Aucune prestations supplémentaire éventuelle ou solution alternative n'étaient prévues.

Au cours de la séance du vendredi 9 février 2018, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par le groupement INEO/SPIE pour un montant DQE de 1 347 663,38 € TTC.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la fourniture et de pose de matériels électriques et d'éclairage sur l'espace public concerné par l'opération de requalification des places Madeleine, Verdun, Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec le groupement INEO/SPIE pour un montant DQE de 1 347 663,38 € TTC.

DL.2018-71 - MARCHE DE TRAVAUX - FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS
ELECTRIQUES - REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN, PRECHEURS
ET DES RUES ADJACENTES AU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS - SIGNATURE
DU MARCHE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»